

COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 13 octobre 2025

2025 – 36 - Décision de virement de crédits entre chapitres budgétaires n°1 - Budget Principal- Fongibilité des crédits

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué le 1^{er} octobre 2025, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

Nombre de délégué(s) syndicaux en exercice : 19 titulaires et 15 suppléants

ÉTAIENT PRÉSENTS (10) :

Mme Cécile BARREAU, Mme Corinne POTHIER
M. Guillaume ARNAUD, M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Dominique DURAND, M. Manuel GUIBERT, M. Éric HERVOUET, M. Judicaël LAMY, M. Patrick VILLALON, M. Yann THOMAS.

POUVOIRS (3) :

M. Christophe FORTIN donne pouvoir à M. Éric HERVOUET
M. Rémi PASCAREAU donne pouvoir à M. Yann THOMAS
M. Jean-Yves SIX donne pouvoir à M. Manuel GUIBERT

Votants : 13

PRESENT SANS PARTICIPER AU VOTE (1) : M. Sébastien VERDON

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS (13) :

Mme Isabelle MOINET, Mme Nadia RABREAU.
M. Alain CAREIL, M. Christophe FORTIN, M. Jean-Luc GAUTRON, M. Thomas GISBERT DE CALLAC, M. Pascal MORINEAU, M. Rémi PASCAREAU, M. Jean-François PEROCHEAU, M. Guy PLISSONNEAU, M. Thierry RICHARDEAU, M. Jean-Yves SIX, M. Yannick SOULARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yann THOMAS.

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Madame JOLIVET-CHARBONNEAU A., Directrice Générale d'e-Collectivités,
Monsieur LE RAY O., Responsable du pôle ressources et relation adhérents d'e-Collectivités.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

2025 – 36 - Décision de virement de crédits entre chapitres Principal- Fongibilité des crédits

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 085-200043115-20251013-D2025_036-DE

Budgétaires n°1 - BSO

La collectivité a adopté la nomenclature M57 Développée depuis le 1^{er} janvier 2024 ce qui implique notamment sur le budget primitif 2025 la faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5217-10-6 ;

VU la délibération du 16 octobre 2023 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

VU la délibération du 24 février 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025 autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections et de rendre compte des mouvements de crédits opérés lors de la séance du Comité syndical la plus proche ;

Considérant qu'il y a lieu d'exécuter des mouvements de crédits entre les chapitres 011 et 65 afin de prendre en compte- une dépense imprévue visant à régulariser les prestations commandées auprès de l'ancien titulaire du marché « hébergement » de l'UGAP, nécessaires pour assurer la bascule vers le nouveau titulaire et garantir la continuité du service ;

Considérant l'assiette d'application du pourcentage voté par l'assemblée délibérante selon le tableau ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (hors dépenses de personnel)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	AUTORISATION MOUVEMENTS DE CREDITS DANS LA LIMITE DE 7.5 %
011 - Charges à caractère général	1 638 617,04 €	122 896,28 €
65 - Autres charges courantes	51 635 €	3 872,63 €
67 - Charges exceptionnelles	3 000 €	225 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 693 252,04 €	126 993,90 €

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante du virement de crédits suivant et visé du contrôle de légalité le 1^{er} septembre dernier

Section de fonctionnement		
Désignation	Origine	
Chapitre	011 - Charges à caractère général	65 - Autres charges courantes
Sens	Dépenses	Dépenses
Article	617- Etudes et recherches	65811- Droits d'utilisation – informatique en nuage
Montant du virement (1)	- 2 860.00 €	+ 2 860.00 €
Pourcentage utilisé (1)/(2)*100	2.25%	

Le Comité syndical après en avoir délibéré prend acte de ce virement de crédits n° 1 entre chapitres budgétaires de la section de fonctionnement,

ADOPTÉ à l'unanimité des voix exprimées :

Date du vote : 13/10/2025

Votants : 13

Voix totales : 13

Voix exprimées : 13

Non Votés : 0

1 – Pour : 13 Voix

2 – Contre : 0 Voix

3 – Abstention : 0 Voix

4 - Ne prend pas part au vote : 1 Voix

Fait et délibéré au siège du Comité Syndical,
Les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
La Roche-sur-Yon

Le Président, Éric HERVOUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis au Représentant de l'État .

Rapport des délibérations

Président : M. Éric HERVOUET

Secrétaire : M. Yann THOMAS (1^{er} Vice-Président)

Comité syndical – 13/10/2025

2025 – 36 - Décision de virement de crédits entre chapitres budgétaires n°1- Budget Principal- Fongibilité des crédits		Unanimité
Date du vote : 13/10/2025	Mode de scrutin : Public	
Votants : 13		
Voix totales : 13	Non votés : 0	
Voix Exprimées : 13	Taux d'abstention : 0,0%	

Majorité simple des voix exprimées

Pour	13 Voix	100,0%
(COLLEGE DES COMMUNES) M. Éric HERVOUET		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) M. Guillaume ARNAUD		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Mme Corinne POTHIER		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) M. Judicaël LAMY		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) M. Patrick VILLALON		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) M. Jean-Philippe CHARRIER		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) M. Christophe FORTIN par procuration à M. Éric HERVOUET		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES) M. Yann THOMAS		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES) M. Rémi PASCREAU par procuration à M. Yann THOMAS		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES) M. Dominique DURAND		1 voix
(COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX) M. Manuel GUIBERT		1 voix
(COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX) M. Jean-Yves SIX par procuration à M. Manuel GUIBERT		1 voix
(COLLEGE DES DEPARTEMENTS) Mme Cécile BARREAU		1 voix